

RIDEAU

Appel d'offres

Étude des besoins en formation continue des
diffuseurs pluridisciplinaires

OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Association professionnelle des diffuseurs de spectacles, RIDEAU souhaite recevoir des offres de services professionnels pour réaliser une étude de besoins en formation continue du secteur de la diffusion pluridisciplinaire du Québec.

ORGANISME PROMOTEUR

RIDEAU

1550, boulevard Saint-Joseph est

Québec, Québec, H2J 1M7

Téléphone : 514-598-8024, poste 233

mbouchard@associationrideau.ca

L'entente se fera entre RIDEAU et le consultant dont les services seront retenus.

RIDEAU participe au développement et à la reconnaissance de la profession de diffuseur ainsi qu'à la promotion des droits et des intérêts de ses membres, afin de favoriser la rencontre entre œuvres et publics. Cette mission s'incarne par des initiatives favorisant la professionnalisation, par la réalisation de l'événement RIDEAU et par une offre variée de ressources allant de l'information à la mutualisation de services.

Un des services de RIDEAU est d'offrir un programme de formation continue pour les Diffuseurs de spectacles et leurs équipes. Les formations offertes par RIDEAU visent l'ensemble des diffuseurs membres de l'association ainsi que les organismes qui souhaitent se professionnaliser, et ce sur l'entièreté du territoire québécois.

CONTEXTE

RIDEAU a effectué une étude des besoins en formation en 2005. Comme la profession et ses enjeux sont en constant changement, il devient impératif de reprendre ce processus. Nous désirons offrir des formations en phase avec la réalité du travail de notre secteur et de combler adéquatement les besoins en formation continue pour mieux faire face aux défis qu'il rencontre.

L'étude de besoins est une occasion de prendre le pouls des nouveaux enjeux des professionnels de la diffusion des arts de la scène en matière de développement des compétences.

OBJECTIFS

- Identifier les besoins de formation généraux des directions générales des organismes de diffusion ainsi que leurs équipes de programmation, des communications, de la billetterie, et de l'accueil;
- Recueillir les besoins de formations autant d'un point de vue des tâches courantes des travailleurs que de leur perfectionnement disciplinaire;
- Permettre de dégager quelle formule de formation il serait préférable d'offrir à notre clientèle;
- Permettre de déterminer précisément les thématiques de formation qui répondent aux principaux défis rencontrés par les travailleurs du milieu de la diffusion.

MANDAT

Le mandat du consultant sera de sonder l'ensemble du secteur de la diffusion pluridisciplinaire au Québec afin d'actualiser l'offre de formation continue offerte par RIDEAU et que celle-ci soit en pleine adéquation avec les besoins et enjeux en matière de développement des ressources humaines.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU MANDAT

Les activités et étapes prévues :

1. Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'action pour la cueillette de données pour arriver aux fins du présent mandat
 - « Focus groups » de personnes-clés du milieu (répartis dans les différentes régions du Québec);
 - Sondage en ligne pour l'ensemble du milieu;
2. Compilation des résultats et analyse des données;
3. Rédaction d'un rapport.

Des rencontres ou entretiens téléphoniques à certaines étapes du mandat avec le coordonnateur à la formation continue sont prévus afin de valider le travail effectué par le consultant et doivent être considérés faisant partie intégrante du mandat.

BIENS LIVRABLES POUR LES OFFRES DE SERVICES

Les consultants qui répondent à l'appel d'offres doivent soumettre :

1. Le prix du contrat;
2. L'estimation du temps requis pour réaliser le contrat;
3. La description de leur expérience et celle de leurs principaux collaborateurs s'il y a lieu;
4. La description de leurs principales réalisations pertinentes au projet;
5. Un échéancier de réalisation avec une description précise des livrables;
6. Le nom du chargé de projet et son curriculum vitae.

ÉCHÉANCIER

Dès l'obtention du financement pour la réalisation des deux études de besoins (été 2019), le consultant devra réaliser le travail dans un délai assez serré. Nous souhaitons, si possible, que les résultats servent à bâtir les programmes de formation continue pour l'année 2020-2021.

HONORAIRES

La rémunération est faite sur une base forfaitaire. Aucun dépassement de coût d'honoraires ne sera accepté.

Les soumissions doivent contenir les différentes modalités du coût net plus les taxes pour la réalisation du mandat.

Le prix doit comprendre tous les éléments tels que:

- La main-d'œuvre spécialisée pour la recherche, l'analyse et la rédaction;
- Les frais de déplacement, les frais de repas, les photocopies;
- Les appels téléphoniques;
- La participation aux réunions et « focus groups ».

RIDEAU se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui sont présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions. Il se réserve également le droit de retrancher du contrat certaines étapes du travail.

RESPONSABILITÉ DU CONSULTANT

Le consultant est tenu d'une obligation de résultat et doit s'acquitter de sa tâche au mieux des intérêts de RIDEAU, avec prudence et diligence et conformément aux usages et règles de son art.

Il demeure en tout temps seul responsable de tous les actes professionnels posés en relation avec les services fournis.

DATE D'ÉCHÉANCE ET DE DÉPÔT DES OFFRES DE SERVICES

Les offres doivent être déposées au plus tard, le lundi 22 avril 2019 par courriel à : mbouchard@associationrideau.ca

Toute soumission reçue après la date de réception indiquée ne sera pas considérée.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Manuel Bouchard, Coordonnateur du Service aux membres et communications : 514-598-8024 poste 233, mbouchard@associationrideau.ca

Toutes questions relatives à cet appel d'offres doivent nous parvenir par écrit au moins cinq (5) jours ouvrables avant la fin de la date limite pour le dépôt des soumissions. Elles doivent être adressées à la personne mentionnée au paragraphe précédent.

RIDEAU n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission. Pour être considérée conforme (à défaut de quoi une soumission pourra être rejetée), la soumission doit contenir tous les biens livrables énumérés à la page 2.

RIDEAU / mars 2019